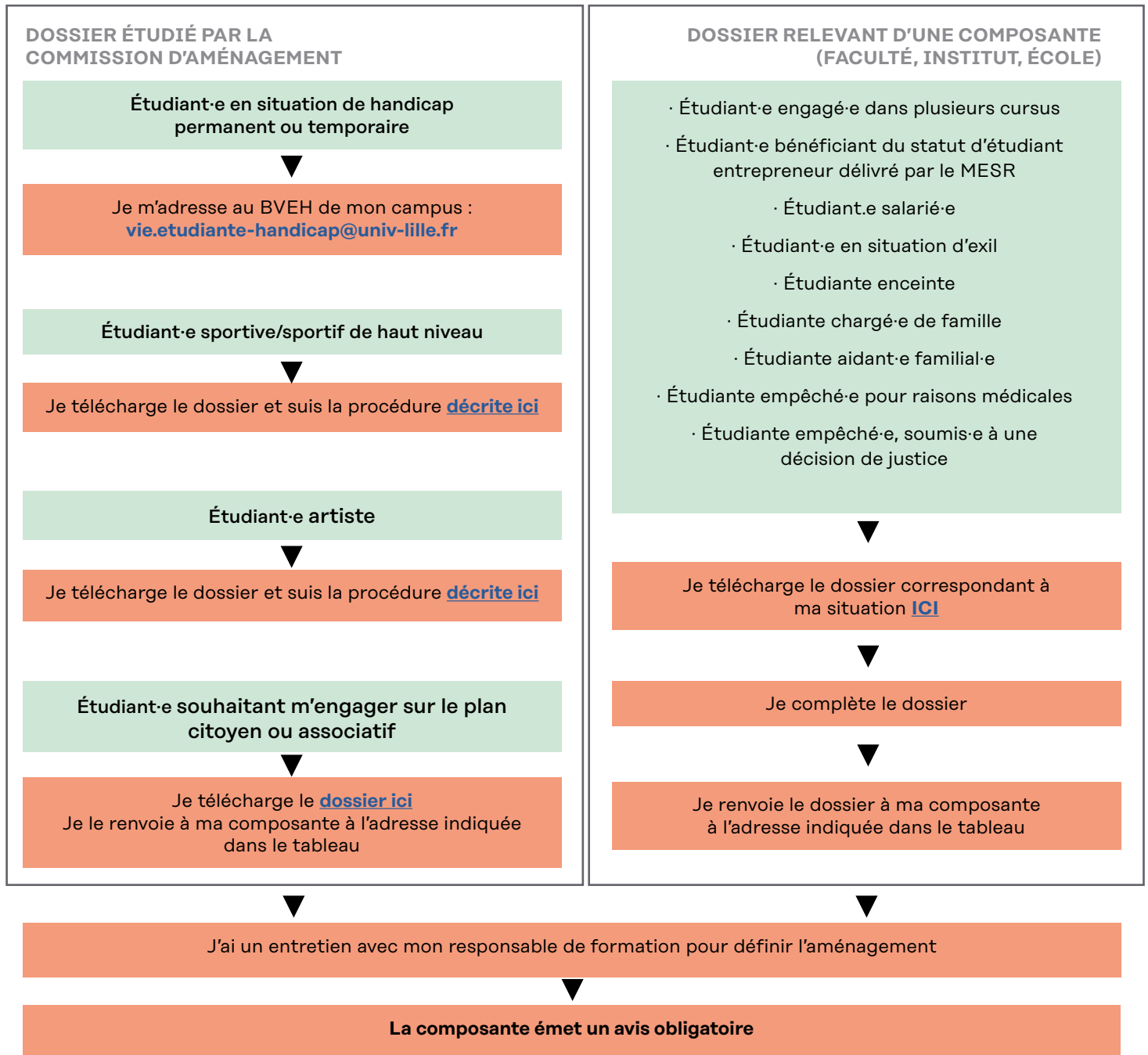


DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

MODE OPÉRATOIRE

Pour permettre à certain-es étudiant-es ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières de pouvoir bénéficier d'aménagements de leur cursus de formation, des **régimes spéciaux d'études** sont mis en place : aménagement d'emploi du temps ou des modalités d'examens, étalement des études, dispense d'assiduité, etc.

JE SUIS



CALENDRIER

Les dossiers (hors situation ESH) sont à déposer :

Jusqu'au **30 Septembre** pour le 1er semestre

Jusqu'au **31 Janvier** pour le 2ème semestre

- Réponse **15 jours ouvrables** après la date de clôture de dépôt des dossiers

- Recours possibles : **15 jours ouvrables** après notification officielle de l'aménagement